Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261117-2026_069-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	
En exercice	: 19
Présents	: 14
Votants	: 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS
ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_069 SUBVENTION AMICALE DES MARINS ANCIENS COMBATTANTS ET SAUVETEURS EN MER DE VANNES ET SA REGION

Rapporteur : Arnaud Le Levreur

L'amicale des Marins, anciens combattants et des sauveteurs en mer de Vannes et sa région, doivent procéder à une commande de drapeau.
Le montant total de cette acquisition est de 1597.54 €, et l'association demande une participation de 200 euros.

Considérant leurs venues sur plusieurs commémorations sur la commune, Monsieur le maire vous propose de répondre favorablement à leur demande de participation à ces frais.

Vu le code général des collectivités

Le conseil par un vote à l'unanimité :
VALIDE une participation de la commune de Saint Philibert pour l'achat d'un nouveau drapeau pour un montant de 200 euros
DIT que ce montant sera versé à L'amicale des Marins, anciens combattants et des sauveteurs en mer de Vannes et sa région et que les crédits sont inscrits au budget
AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre cette délibération

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 502 Berger-Levrault (1012)